



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 19 août 2024
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences	K. Chamberlain, mairesse D. Branch, conseiller S. Brunet, conseiller R. Hondas, conseiller D. Knowles, conseiller S. Legacy, conseiller M. Skerry, conseiller M. Willett, maire adjoint
Absent	P. Anderson, conseillère J.-F. LeBlanc, conseiller
Fonctionnaires	A. Parker, greffière municipale L. Foulem, directeur des communications corporatives M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint C. Legacy, directeur du développement économique D. McLaughlin, agent d'aménagement R. Wilbur, directeur des parcs, du service des loisirs et du tourisme C. Roy, administratrice exécutive N. R. Rabé Harou, urbaniste junior

- 1. MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par R. Hondas, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

3.1 8.2 Un arrêté constituant un comité consultatif en matière d'urbanisme pour la Ville de Bathurst

Le maire adjoint M. Willett a déclaré un conflit sur ce point.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 6 août 2024

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Willett, maire adjoint

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique datée du 6 août 2024 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

Aucun point n'est inscrit sous résolutions en bloc.

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Amendements proposés au plan municipal et à l'arrêté de zonage pour la propriété située au 495, promenade Riverside

L'urbaniste junior présente la demande de modification de zonage pour la propriété située au 495, promenade Riverside.

Le but de ce rezonage vise à permettre la démolition d'un ancien bureau pour construire une habitation multifamiliale de huit étages comprenant 28 unités résidentielles et des espaces commerciaux (bureaux) au premier étage. Et par la suite, la démolition du garage existant.

Le service d'urbanisme recommande de modifier l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté portant adoption du Plan municipal de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage du terrain suivant comme suit :

Changer la désignation d'occupation de sol de la parcelle située au 495, Promenade Riverside et portant le NID 20008553. Aux fins du plan municipal, la désignation d'occupation du sol passerait de « Institutionnelle » à « Développement Intégré ». Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage passerait de « Institutionnelle – IN » à « Développement Intégré – ID ».

6.2 Amendements proposés au plan municipal et à l'arrêté de zonage pour la propriété située au 1765, avenue St-Peter

L'urbaniste junior présente la demande de modification de zonage pour la propriété située au 1765, avenue St-Peter.

Le but de ce rezonage vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale.

Le service d'urbanisme recommande de modifier l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté portant adoption du Plan municipal de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage du terrain suivant comme suit :

Changer la désignation d'occupation du sol de la parcelle située au 1765, avenue St-Pierre et portant le NID 20803029. Aux fins du plan municipal, la désignation d'occupation du sol passerait de « Commerciale » à « Résidentielle ». Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage passerait de « Commerciale routier – HC » à « Habitations à unité simple et deux unités – R2 ».

6.3 Réserve naturelle de la pointe Daly par Lisa Noel

La coordinatrice de la réserve naturelle de Daly Point, Lisa Noel, a fait le point sur les activités menées au cours du dernier trimestre.

- Différentes écoles se sont rendues sur place. Elles ont appris des choses sur les écosystèmes et la sécurité des ours.
- Une thermo pompe a été installée dans le centre, ce qui sera utile en été et en hiver.
- Projets/partenariats en cours (ex. Fondation David Suzuki, Autoroute des papillons monarques / Swift Watch avec Oiseaux Canada).

7. FINANCES

7.1 Total des comptes fournisseurs pour le mois de juillet 2024

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par D. Knowles, conseiller

QUE les comptes fournisseurs, incluant les salaires, pour le mois de juillet 2024 soient approuvés comme indiqué ci-dessous :

Opération : 1 151 020 \$

Capital : 295 457 \$

Total : 2 827 117 \$

MOTION ADOPTÉE

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

8.1 Un arrêté désignant des parties de routes dans la Ville de Bathurst accessibles aux véhicules hors route

8.1.1 Troisième lecture de l'arrêté 2024-03

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE l'arrêté 2024-03, intitulé « Un arrêté désignant des parties de routes dans la Ville de Bathurst accessibles aux véhicules hors route », soit passé, en troisième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

8.2 Un arrêté constituant un comité consultatif en matière d'urbanisme pour la Ville de Bathurst

Le maire adjoint M. Willett quitte la réunion pour les points sous 8.2 à la suite d'une déclaration de conflit.

8.2.1 Première lecture de l'arrêté 2024-10

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par S. Brunet, conseiller

QUE l'arrêté 2024-10 intitulé « Un arrêté constituant un comité consultatif en matière d'urbanisme pour la Ville de Bathurst » soit lu trois fois par titre, conformément aux exigences énoncées au paragraphe 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*; et

QU'il est possible d'examiner l'arrêté proposé ci-dessus en communiquant avec la greffière municipale de la Ville pendant les heures normales de bureau; et

QUE l'arrêté proposé ci-dessus soit affiché sur le site web de la Ville de Bathurst et sur la page Facebook, conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*, paragraphe 70(1) c; et

QUE le but de l'arrêté proposé susmentionné est de créer un comité officiel chargé de conseiller les membres du conseil sur diverses questions liées à l'urbanisme, conformément à la *Loi sur l'urbanisme*.

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté proposé 2024-10 intitulé « Un arrêté constituant un comité consultatif en matière d'urbanisme pour la Ville de Bathurst » soit lu pour la première fois, par titre.

MOTION ADOPTÉE

8.2.2 Deuxième lecture de l'arrêté 2024-10

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE l'arrêté 2024-10, intitulé « Un arrêté constituant un comité consultatif en matière d'urbanisme pour la Ville de Bathurst », soit passé, en deuxième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Renouvellement de bail - Promenade Waterfront

Proposé par D. Knowles, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE le bail à la Promenade Waterfront pour le commerce suivant soit renouvelé pour 2024-2025 :

- Monty's Pretzelria

QUE la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Amendement au plan municipal et à l'arrêté de zonage en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme

9.2.1 495, promenade Riverside

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Willett, maire adjoint

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté portant adoption du Plan municipal de la City of Bathurst » et l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit :

Changer le zonage de la parcelle située au 495, promenade Riverside et portant le NID 20008553. Aux fins du plan municipal, la désignation d'occupation des sols est changée de « Institutionnelle » à « Développement Intégré ». Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage est changé de « Institutionnelle – IN » à « Développement Intégré – ID ».

Le but de ce rezonage vise à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 étages comprenant des espaces commerciaux au rez-de-chaussée

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

- a. Soit rédigé à cet effet des arrêtés portant modification au Plan municipal et à l'Arrêté de zonage,
- b. La Greffière, agissant au nom du Conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil municipal, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés, et
- c. L'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés soit fixé au 7 octobre 2024 à 18 h 30 dans la salle du conseil.

MOTION ADOPTÉE

9.2.2 1765, avenue St Peter

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par M. Skerry, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté portant adoption du Plan municipal de la City of Bathurst » et l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit :

Changer le zonage de la parcelle située au 1765, avenue St Peter et portant le NID 20803029. Aux fins du plan municipal, la désignation d'occupation des sols est changée de « Commerciale » à « Résidentielle ». Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage est changé de « Commerciale routier – HC » à « Habitations à unité simple et deux unités – R2 ».

Le but de ce rezonage vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

- a. Soit rédigé à cet effet des arrêtés portant modification au Plan municipal et à l'Arrêté de zonage,
- b. La Greffière, agissant au nom du Conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil municipal, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés, et
- c. L'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés soit fixé au 7 octobre 2024 à 18 h 30 dans la salle du conseil.

MOTION ADOPTÉE

9.3 Distribution des subventions 2024

Proposé par D. Knowles, conseiller
Appuyé par M. Willett, maire adjoint

QUE les subventions soient approuvées comme indiqué ci-dessous comme discuté par le comité des subventions :

- 1 000 \$ pour la journée internationale des grillades organisé par La Louga Night Bar-Resto Inc.

(6) Oui - Conseillers R. Hondas, M. Skerry, S. Brunet, S. Legacy, D. Knowles et Maire adjoint M. Willett

(1) Non - Conseiller D. Branch

MOTION ADOPTÉE

Proposé par M. Willett, maire adjoint
Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE les subventions soient approuvées comme indiqué ci-dessous comme discuté par le comité des subventions :

- Commandite de 1 000 \$ pour El Vino 2.0 organisé par la Chambre de commerce Chaleur

MOTION ADOPTÉE

9.4 Point discuté à huis clos

9.4.1 Modification de l'entente de licence - Le Titan Acadie Bathurst Inc.

Proposé par R. Hondas, conseiller
Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE les membres du conseil approuvent l'entente modifiée entre la Ville de Bathurst et Le Titan Acadie Bathurst Inc. comme discuté à huis clos le 12 août 2024 en vertu de *l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale* et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

Il n'y a pas de rapport de l'administration.

10.2 Rapports de comités

Il n'y a pas de rapport de comité.

10.3 Rapport de la mairesse

Il n'y a pas de rapport de la mairesse.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 47.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE